Image not found or type unknown

premier renouvellement carte salarie

Par **hajjarko**, le **13/01/2012** à **16:55**

Bonjour,

ingénieur diplômé d'une école d'ingénieurs française en 2010 et voici ma situation:
J'ai été embauché par une entreprise le 21/11/2010 en CDD de 12 mois, ce qui lui a permis de me faire un changement de statut en salarié (prefecture de nanterre 92) . J'ai eu ma carte temporaire salarié d'un an en mars 2011. Mon contrat de travail devait arriver à son terme le 21 novembre 2011.

En juin 2011, après un entretien avec mon responsable, il m'a fait savoir que les embauches en CDI étaient toujours gelés (situation economique difficile), sachant que la situation n'allait pas en s'améliorant, et il m'a bien dit (oralement) que si je trouvais un CDI ailleurs je pouvais partir.
Dans le mois Aout, j'ai trouvé un CDI dans une autre entreprise (SSII) et donc j'ai rompu mon CDD après 10 mois. Aujourd'hui je suis toujours en CDI (en periode d'esssai).

Ma question est la suivante:
Est-ce qu'il y a un risque que mon titre de séjour ne soit pas renouveler parce que j'ai changé d'entreprise au cours de la première année?

ma carte de sejours sera expire le mois de mars
Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **hajjarko**, le **15/01/2012** à **16:51**

TJS PAS DE REPONSE :S

Par **P.M.**, le **15/01/2012** à **20:01**

Bonjour,
Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une association d'aide aux étrangers...

Par **hajjarko**, le **16/01/2012** à **23:04**

Merci de réagir si quelqu'un est dans ma situation.

Svp si quelqu'un a renouvler sans soucis merci de reagir.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés